

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC. | Numéro de permis 2016119 | Date d'inspection Le 15 juillet 2025 | |
| Nom de l'établissement Après-classe Montessori Dieppe After School | | Numéro de téléphone (506) 854-8484 | |
| Adresse 3-299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. | 11(b) | 18 juil. 2025 | 14 juil. 2025 |
| Commentaires : Une copie du certificat a été placée au dossier. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c). | 24(1)(c)(ii) | 18 juil. 2025 | 14 juil. 2025 |
| Commentaires : Une copie du certificat a été placée au dossier. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| L'administrateur a envoyé par courriel le certificat de l'employé et en a versé une copie à son dossier. Aucune visite sur place n'a été effectuée. |

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juillet 2025

Date

original signé par
Greg Keough

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juillet 2025

Date